



Qui doit payer les trajets

Par **gls**, le **05/02/2008** à **11:06**

Bonjour, mon fils de 14 ans vit avec moi à sa demande, avant d avoir sa garde, c est moi qui allait le chercher au domicile de sa mere à ma propre charge et moyen, c est se qui m avait été précisé lors du compte rendu du tribunal, nous avons du quitter le departement pour trouver une maison pour le confort de tous, c est à dire plus grande et à nos moyens. Ma question est :-Comme c est nous qui avons quitté le département les frais de transport(c est à dire le train) sont à notre charge ou celle de sa mere sachant que nous ne sommes pas partis trop loin à peine 30 minutes. En vous remerciant d avance